

Zeitschrift:	Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique
Herausgeber:	Société fribourgeoise d'éducation
Band:	31 (1902)
Heft:	10
Rubrik:	Encore la réforme de l'orthographe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comptabilité (condition nécessaire pour obtenir les subventions) ; extension de la gratuité, variété et souplesse de l'organisation adaptée aux besoins locaux ; conception nette du but à atteindre. M^{me} Brunhes insiste sur la nécessité de conserver le caractère pratique de cet enseignement ménager en le restreignant à son objet propre : *cuisine, ménage*. Et par ménage, elle entend la tenue de la maison, l'entretien et la confection des vêtements de la famille, et non « la coupe perfectionnée » qui a sa place ailleurs, à l'école professionnelle, par exemple.

Il me semble bien qu'elle a vu juste, sur ce point, comme sur d'autres, très importants aussi : qu'il ne faut pas donner cet enseignement trop tôt (avant 12 ans) ; qu'il faut former la main par la répétition fréquente des exercices.

Les dernières lignes méritent d'être signalées à ceux qui ont tendance à dresser des programmes trop riches, sous prétexte qu'ils sont plus démocratiques :

« Par tous ces caractères essentiels, l'enseignement ménager marque donc une réaction salutaire contre une certaine éducation féminine théorique, encyclopédique et livresque, bref, intellectuelle à l'excès. »

MARIE RAUBER



Encore la réforme de l'orthographe

Nous reproduisons les deux articles suivants, publiés dans *La Tribune de Lausanne* :

Préjugés orthographiques

Au risque de me faire dire : « Vous êtes orfèvre... », je tiens à relever en quelques mots l'article « Respectons les virgules », publié par la *Tribune*. Je m'attendais à un débat sur la ponctuation, et voici, c'est un coup de patte contre la réforme orthographique ! Pourquoi perpétuer des malentendus ? MM. les professeurs de français ont des déboires avec leurs élèves à propos de l'édit des « tolérances ». Sans doute, Rome ne s'est pas bâtie en un jour, mais est-ce une raison, parce qu'on ne peut d'un coup de baguette magique, inculquer du jour au lendemain aux élèves de nouvelles notions, pour renoncer à les croire utiles et opportunes ?

Je ne sache pas qu'il vienne à l'idée de personne de présenter l'orthographe actuelle comme un chef-d'œuvre de clarté, de simplicité, de logique, où l'on ne pourrait découvrir quoi que ce fût qui exigeât une retouche quelconque. Il ne faut point prendre l'habitude de dire que les réformistes sont des trouble-fête, capables de compromettre l'avenir de la belle langue française en détruisant l'harmonie. Autant dire que l'Académie française a méconnu ses devoirs en adoptant « rythme, avocat, poteau, fantôme », anciennement écrits « *rhythme, advocat, posteau* ».

Quant à prétendre que les enfants s'en vont chantant en chœur : « Il n'y a plus d'orthographe ! » ce ne peut être là qu'un aimable paradoxe. Quoi ! il n'y aurait plus d'orthographe, parce que je puis

écrire indistinctement « confiture de groseille » et « sirop de groseille ! » Pour un *s* que perd groseille, on se bat les flancs, on démontre qu'ici la forme du mot doit dépendre « de la force avec laquelle aura fonctionné le pilon ». Plutôt que de lui imposer ces chinoiseries, je préférerais que l'écolier apprit et retint pour toute sa vie une maxime de la Roche Foucauld ou d'Epictète.

Un des quarante « Immortels », M. Octave Gréard, expose dans son rapport de 1894 le bien fondé de toute une série de réformes qui, certainement, se feront, bien que jusqu'aujourd'hui la docte assemblée n'ait pris aucune décision définitive. On peut regretter cette lenteur, qui a provoqué l'intervention du ministère de l'Instruction publique, aiguillonné lui-même par les instances des sociétés réformistes. Nous eussions même préféré qu'avant de réaliser les réformes dont l'arrêté Leygues donne la liste, l'autorité acceptât une partie de celles demandée depuis fort longtemps. Ainsi, l'*x* final, une faute patente, épatait allais-je dire, contre l'étymologie — ce grand cheval de bataille des antiréformistes — devrait être remplacé par *s*. Cela aurait pour effet immédiat et tangible de simplifier trois règles de grammaire : 1. le pluriel des noms (l'uniformisation serait absolue, la mémorable exception des 7 mots en *ou* serait reléguée au musée des antiquités) ; 2. la formation du féminin (*partout*, on ajouterait *e* au masculin) ; 3. au lieu de : les noms terminés au singulier par *s*, *x*, *z* ne changent pas au pluriel, nous aurions : « les mots terminés au singulier par *s* et *z*..... »

Dira-t-on que le jeu n'en vaut pas la chandelle, que l'*x* doit subsister partout où il s'est installé, qu'il plaît à l'œil, représente une couleur, symbolise à merveille je ne sais quelles exquises sensations, et patati et patata ? Alors, à quoi servent la science philologique et... le bon sens ? Méfions-nous des esthétiques douteuses.

Les réformistes ne sont pas tous d'accord entre eux ? La belle affaire ! Dites-moi le groupe le plus minuscule d'intérêts quelconques où l'union soit parfaite ! Et pourtant le monde marche. L'action seule importe. Quand un beau matin, nous apprendrons que l'Académie française a voté quelques nouvelles simplifications, voire même des « complications » les ultraconservateurs, surtout parmi les jeunes, salueront ce progrès d'un geste gracieux, et tout le monde sera content, autant qu'on peut l'être. Mais l'Académie ne bouge pas si nous restons immobiles.

L. MOGEON.

Troisième et dernière cloche

M. S. Cornut, avec raison selon nous, a mis en garde contre la « négligence » qui pourrait facilement suivre la « tolérance » introduite par décision du ministère de l'Instruction publique en France. L'ukase de M. Leygues peut avoir force de loi dans les écoles, et c'est tant mieux pour les élèves. Mais jusqu'ici il n'a eu aucun effet sur l'orthographe « littéraire ». Les bons écrivains continuent à observer les anciennes règles sanctionnées par l'Académie, les considérant sans doute comme donnant à la langue autant de nuances et de finesse. Les élèves, eux, voyant qu'on leur permet dans certains cas d'orthographier autrement que dans les livres, ont la tendance à généraliser, à faire fi de toutes les règles et à dire : — Qu'importe une lettre ou une virgule de plus ou de moins ? Aujourd'hui on écrit comme on veut !

Il y a là incontestablement un danger, contre lequel il faut se prémunir. M. Cornut n'a pas dit autre chose.

M. L. Mogeon, lui, ne se contente pas de la « tolérance » de M. Leygues. Apôtre enthousiaste de la réforme orthographique poussée à ses dernières limites, fondateur de la société de ce nom dans la Suisse romande, il a juré la mort des *x* et il ne désarmera pas tant qu'il en restera un seul en usage.

M. Mogeon a pour lui la logique, l'étymologie et tout ce qu'on voudra. Nous nous permettons cependant de lui faire observer que l'*x* n'a jamais été une pierre d'achoppement pour les élèves et que deux, dix, doux ou bijoux, avec *x*, sont au moins aussi plaisants et plus pittoresques qu'avec *s*.

Il y a pour les élèves et pour tout le monde, même pour ceux qui passent leur vie à lire et à écrire, une difficulté orthographique bien plus grave, à laquelle la circulaire Leygues n'a apporté aucun *adoucissement* : la question des lettres doubles. On écrit *siffler* avec deux *f* et *persiffler*, qui en dérive, avec un seul *f*; *résonner* avec deux *n* et *résonance* avec un seul *n*; inversément, on écrit *courir* avec un seul *r*, et *courrier* avec deux *r*; *chariot*, avec un seul *r*, et *charron*, *charrier*, et autres dérivés, avec deux *r*. Ces exemples pourraient être multipliés à l'infini.*

Voilà qui est parfaitement absurde et contraire à l'étymologie et à la logique ; c'est une source de difficultés toujours renouvelées et il n'est personne qu'elle n'oblige à consulter son dictionnaire.

La sainte ardeur qui enflamme M. Mogeon contre les *x*, il devrait, bien l'appliquer à résoudre la question des lettres doubles. S'il réussit à nous débarrasser de ce fléau, il aura acquis une gloire immortelle et son nom sera bénî de tous ceux, grands et petits, qui tiennent une plume.

P. R.

PROGRAMME SCOLAIRE DU IV^e ARRONDISSEMENT 1902-1903

I. Instruction religieuse

I^{er}, II^e et III^e cours. *Nouveau-Testament.* (Voir Programme général, p. 6 et 7.)

II. Lecture

I^{er} cours ou degré inférieur. *Syllabaire* et *Livre du I^{er} degré*, selon Programme général, p. 8 et 9.

II^e cours ou degré moyen. a) *Lectures morales* : Chap. 12 à 24 inclusivement ;

b) *Le règne animal* : Chap. 1 à 18 ;

c) *Le règne végétal.* (Pendant le semestre d'été.)

III^e cours ou degré supérieur. a) *Lectures morales* : Chap. 2, 4, 8, 9, 10, 12, 13, 17 ;

b) *Lectures littéraires obligatoires* : Chap. 15, 22, 26, 37, 56, 60, 61, 62.

Lectures littéraires facultatives : Chap. 11, 35, 36, 46.

Hygiène : Chap. 4, 5, 6, 7. (Obligatoire.)

Lectures scientifiques : Le ciel. Chap. 1 à 9. (Facultatif.)

Connaissances usuelles : Chap. 9 à 14. (Facultatif).

OBSERVATION. — Le cours supérieur fera une revision du degré moyen avec le II^e cours, et celui-ci s'initiera au III^e degré avec le cours supérieur. Les leçons seront alors simultanées.